

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
17/08/2026



L'ALLOCATION DE RENTÉE SCOLAIRE (ARS) VERSEMENT À COMPTER DU MARDI 18 AOÛT 2026

L'Allocation de rentrée scolaire apporte un soutien aux familles au moment où elles doivent faire face à un pic de dépenses à l'occasion de la rentrée scolaire.

L'ARS est une aide destinée aux familles aux revenus modestes. Elle est versée sous conditions de ressources pour les enfants âgés de 6 à 18 ans, qu'ils soient écoliers, étudiants ou apprentis. Elle permet de soutenir les dépenses liées à la rentrée scolaire.

Elle concerne les enfants nés entre le 16 septembre 2008 et le 31 décembre 2020, ainsi que pour ceux plus jeunes déjà inscrits en CP.

Pour la rentrée 2026, l'ARS peut être versée pour chaque enfant scolarisé ou en apprentissage, âgé de 6 à 18 ans au 31 décembre, ainsi que pour chaque enfant déjà inscrit en CP sur présentation d'un certificat de scolarité.

La télédéclaration est ouverte depuis le 6 juillet 2026.

Montants pour la rentrée 2026

Âge de l'enfant	Montant de l'ARS	Montant de la revalorisation
De 6 à 10 ans	426,87 €	+ 3,39 €
De 11 à 14 ans	450,41 €	+ 3,56 €
De 15 à 18 ans	466,02 €	+ 3,69 €

À PROPOS DE LA CAF TOURAINE

La Caf Touraine est dirigée par Elisabeth Malis, directrice. Son conseil d'administration est présidé par Jacky Chauvière, élu en février 2026.

La Caf Touraine compte 130 354 allocataires et 303 salariés qui oeuvrent quotidiennement au service des familles d'Indre-et-Loire.

La Caf Touraine intervient sur l'ensemble des territoires pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, soutenir la fonction parentale, accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie et créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles. Au-delà de sa vocation familiale bien connue par le versement de prestations familiales, la Caf Touraine voit la dimension « sociale » de ses interventions s'affirmer.

CHIFFRES CLÉS ARS 2026 en Indre-et-Loire

34 476

d'enfants bénéficiaires en 2026 pour un montant estimé à 16 726 857 €.

22 492

de familles sont concernées par le versement de l'ARS en 2026

485 €

Montant moyen par bénéficiaire

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars) sera versée à compter du mardi 18 août 2026 en Indre-et-Loire.

